



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-VRAIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025.579.09

SEANCE DU 10 AVRIL 2025

SYNDICAT MIXTE ORGE-YVETTE-SEINE EXTENSION DU PERIMETRE

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril 2025, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme CORDIER Corinne, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Corinne CORDIER (Maire), M. Luc SARRELABOUT, Mme Anne-Marie FOURNILLON, M. Joao José FERNANDES, M. David MOREAU, Mme Delphine REMY, (Adjoints au Maire), Mme Véronique DORE RENOUST, M. Philippe CHARPILLET, M. Ahmed TIGHIOUARET, M. Sylvain LAURAC, M. William GRANET, M. Lionel BRULE, Mme Emilie SAYAG, M. Louis LANGLET, M. Christian DUPRÉ, M. Bruno FOUCHER, (Conseillers municipaux).

ABSENTS REPRESENTES :

Mme Emmanuelle GUAJARDO FILIPPI donne pouvoir à Mme CORDIER
M. Eric DUPRAT donne pouvoir à M. José FERNANDES
Mme Michèle CHARREYRE donne pouvoir à Mme Véronique DORE RENOUST
Mme Valérie CHAILLIE donne pouvoir à M. Christian DUPRE

ABSENTS :

Mme Nadine WILLEMET
Mme Morgane BENOIST
Mme Elodie FLANDRIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur TIGHIOUARET est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	: 23
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	: 16
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	: 20
DATE DE LA CONVOCATION	: 4 avril 2025

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2025

Application agréée E-legalite.com

**SYNDICAT MIXTE ORGE-YVETTE-SEINE
EXTENSION DU PERIMETRE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité syndical du SMOYS, en date du 20 janvier 2025, relative à l'extension de son périmètre,

CONSIDERANT que le SMOYS a délibéré favorablement pour accepter :

- l'adhésion au SMOYS au titre de la compétence de service public de distribution de Gaz des communes d'Orveau et de Cerny
- l'adhésion au SMOYS au titre de la compétence Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE) de la commune de Mespuits et de la Communauté de communes du Dourdannais en Hurepoix.

CONSIDERANT qu'il revient aux communes membres de délibérer sur ces propositions d'adhésion ;

Sur proposition de Madame le Maire,
Le conseil municipal de Saint-Vrain,
Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** les adhésions suivantes au SMOYS :
 - Les communes d'Orveau et de Cerny au titre de la compétence de service public de distribution de Gaz
 - La commune de Mespuits et la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix au titre de la compétence IRVE ;
- **MANDATE** le Président du SMOYS pour solliciter Mesdames et Messieurs les Préfets de l'Essonne, de Seine et Marne, du Loiret et du Val de Marne afin d'arrêter, en conséquence, le nouveau périmètre du SMOYS par arrêté interpréfectoral.

Fait à Saint-Vrain, le 10 avril 2025

Le Maire,

Corinne CORDIER



Certifié exécutoire après :

- dépôt en Sous-préfecture le :
- publication le :

Le Maire, Corinne CORDIER